

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 34 (1905)
Heft: 7

Rubrik: Une leçon de catéchisme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE LEÇON DE CATÉCHISME

Cette leçon est tirée de l'ouvrage intitulé : *Katechismus-Dispositionen*, par Ender, professeur de religion à l'école normale de Feldkirch et inspecteur scolaire. — Chez Unterberger, à Feldkirch, et à Buch (Saint-Gall).

La leçon est basée sur le catéchisme en usage en Autriche et approuvé par les évêques de ce pays. On remarquera dans cet abrégé de la doctrine chrétienne l'absence de la forme *catéchétique* proprement dite. Les matières de chaque chapitre sont ramenées à un certain nombre de petits articles numérotés, et, s'il y a lieu, clairement subdivisés. Notons en passant que, dans les pays allemands, la méthodologie de l'enseignement de la religion est étudiée avec un soin particulier. Dernièrement, — du 13 au 25 février — un comité, dans lequel se trouvaient des professeurs d'université, a organisé à Vienne des cours et des conférences publiques de pédagogie catéchétique. — La traduction de cette leçon est due à l'obligeance d'un rév. Curé de la campagne fribourgeoise. (*Réd.*)

De la réception de la Sainte Communion

TEXTE DU CATÉCHISME :

628. On doit se présenter à la sainte communion les mains jointes et avec un grand respect.

629. Quand on récite avant la communion le *Confiteor* ou une accusation générale de ses fautes, on doit de nouveau s'exciter au repentir de ses péchés.

630. Quand le prêtre montre la sainte hostie au peuple, on doit l'adorer avec humilité, se frapper la poitrine et dire : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit, mais dites seulement un mot, et mon âme sera guérie. »

631. En recevant la sainte hostie, on doit :

1^o Lever la tête, ouvrir convenablement la bouche et avancer la langue sur la lèvre inférieure;

2^o Avaler la sainte hostie sans la mâcher ni la garder longtemps dans la bouche;

3^o Si la sainte hostie s'attache au palais, ne pas la détacher avec le doigt, mais avec la langue.

632. Après la réception de la sainte communion, on doit :

1^o Adorer Jésus-Christ avec humilité et le remercier de ce qu'il a daigné venir à nous ;

2^o S'offrir à lui et renouveler les bonnes résolutions déjà faites;

3^o Le prier de demeurer toujours en nous avec sa grâce;

4^o Lui exposer toutes les affaires et les besoins de l'âme et du corps.

633. On doit passer le jour de la sainte communion avec le plus de recueillement d'esprit possible, éviter les plaisirs et les divertissements, visiter l'église, lire de bons livres et accomplir d'autres bonnes œuvres.

EXPLICATION DU TEXTE

I. Introduction.

Aux époques de foi, la matière qui servait au Très Saint-Sacrement de l'autel était préparée avec un soin incroyable. Au couvent de Cluny, par exemple, le froment était semé et moissonné au chant des psaumes. On priait en choisissant les grains un à un, en les lavant, et pendant qu'ils étaient transportés dans un sac au moulin, par un des frères les plus irréprochables du couvent. Les meules étaient lavées et recouvertes de draps. Le grain était moulu par un frère vêtu de blanc et le visage voilé jusqu'aux yeux. Le crible était lavé avec soin et la farine tamisée. Puis quatre frères vêtus de blanc se rendaient de nuit à l'église et commençaient avec le plus grand soin la confection des hosties, après avoir chanté les matines et récité les litanies et les psaumes de la pénitence. Pendant tout le temps, dominait un profond et religieux silence, et on prenait même garde à ce que le souffle des ouvriers ne vint pas en contact avec les hosties (Hurter, Innocent III, 4^e vol. 32, page 376). Si ces saints personnages se donnaient déjà tant de peine pour préparer les saintes espèces, que devons-nous faire, nous, quand il s'agit de recevoir Celui qui est caché sous ces apparences ! Etudions aujourd'hui ce qu'il y a de plus important sur ce sujet.

II. Disposition des matières.

A. — DANS LA RÉCEPTION de la Sainte-Communion. 628-631.

1^o Ce qui **précède** la réception : 628-630.

a) *l'approche* : jonction des mains, respect ;

b) le *Confiteor* : s'exciter au repentir ;

c) le *Domine non sum dignus* ! (Seigneur, je ne suis pas digne !)

2^o Ce qu'il faut observer **dans la réception** même : 631.

a) *avant* l'action : lever la tête, ouvrir la bouche, avancer la langue sur la lèvre inférieure ;

b) *pendant* l'action même : ne pas mâcher la sainte hostie, ne pas la garder longtemps dans la bouche.

c) *après* l'action : détacher l'hostie avec la langue et non pas avec le doigt.

B. — APRÈS LA RÉCEPTION DE LA SAINTE COMMUNION 632-633. (Action de grâces).

1^o L'action de grâces IMMÉDIATE 632.

a) par rapport à *Jésus-Christ* : adoration et remerciement ; oblation de soi-même et renouvellement des résolutions.

b) par rapport à *nous-mêmes* : prière pour demander la grâce de la persévérance en général ; prière pour les affaires particulières du corps et de l'âme.

2^o L'action de grâces **éloignée**. 633.

a) côté *néгатif* : fuite des plaisirs et divertissements de ce monde ;

b) côté *positif* : œuvres de *piété* (recueillement de l'esprit, visite de l'église, lectures spirituelles) ; œuvres de *charité* (accomplissement de bonnes œuvres, corporelles et spirituelles).

III. Application.

Reçois toujours la Sainte Communion avec toute la dévotion possible.

A. — POURQUOI ?

1^o Tu y es obligé envers le *Seigneur*, à savoir :

a) par *respect* pour sa majesté suprême qui est honorée par la bonne communion ;

b) par *gratitude* pour le bienfait immense et inappréciable de l'institution du Très Saint-Sacrement.

2^o Tu y es obligé envers le *prochain*, car

a) par une *tenue recueillie*, il est édifié et excité à la foi et au respect envers le Saint-Sacrement ;

b) par une *tenue dissipée* il est scandalisé, le bon chrétien est contristé, le tiède fortifié dans son indifférence, le chrétien froid prend de là prétexte pour excuser sa malice.

3^e Tu y es obligé envers *toi-même* : car

a) le *manque* de dévotion convenable dans la réception de la Sainte Eucharistie n'est pas sans péché véniel et sans châtement temporel ; il a pour conséquence la perte de nombreuses grâces et de beaucoup de fruits qui découlent de la Sainte Communion ;

b) La ferveur dans la dévotion fait, au contraire, que nous retirons de la Sainte Communion un grand avantage : c'est l'augmentation de la grâce sanctifiante ; que nous recevons des grâces actuelles pour la vie de chaque jour, que la Sainte Communion devient une pratique de prédilection et produit une consolation sensible, etc.

B. — COMMENT ?

1^o Par l'observation soigneuse de la dévotion **extérieure** :

a) *Avant* la Sainte Communion : évite, la veille, toute distraction inutile, livre-toi de bonne heure au repos, lève-toi tôt, n'accomplis immédiatement auparavant aucune œuvre temporelle, demeure avec toi seul, consacre à la préparation le temps nécessaire, confesse-toi, autant que possible déjà la veille, revêt des habits propres et bienséants, n'oublie pas un bon livre de prières, prends de l'eau bénite en entrant à l'église, choisis une place retirée et tranquille, fais tes prières à genoux, domine tes yeux, etc.

b) *Pendant* la Sainte Communion : dirige tes yeux sur le Très Saint-Sacrement, lorsqu'il est présenté, incline-toi à ces mots : « Seigneur, je ne suis pas digne, etc ! », frappe décemment ta poitrine, joins les mains étendues, va lentement au banc de communion et les yeux baissés ; si tu dois attendre, ne presse pas, adore le Seigneur à genoux, tiens la nappe de manière que la sainte hostie ne puisse pas tomber à terre, en ouvrant la bouche, baisse les yeux, en quittant la table sainte, fais comme en y arrivant, une gémulation, etc.

c) *Après* la Sainte Communion : retourne à ta place avec respect, comme tu es venu, maîtrise tes yeux, reste à genoux dans une tenue humble, ne sors pas de l'église avant d'avoir consacré au moins 10 minutes à l'action de grâces, accomplis tes occupations journalières avec une exactitude particulière, évite autant que possible la dissipation, assiste à l'office de l'après-midi, lis dans un bon livre, fais une visite de malade, etc., etc.

2^o Par l'exercice assidu de la dévotion **intérieure** :

a) *Avant* la Sainte Communion va te confesser et purifier ton âme même des péchés véniels, pense, la veille, à la Sainte Communion, à ton lever occupe-toi de ces pensées, fais dans cet esprit tes prières du

matin et du soir, pendant la préparation à l'église n'emploie pas ton livre de prière par routine, réfléchis sur ce que tu as lu, fais les actes des trois vertus théologales, d'adoration, de contrition, d'humilité, etc. et approprie-toi certaines formules.

b) *Pendant* la Sainte Communion, concentre toute ton attention sur le Sauveur dans le Saint-Sacrement par des actes courts, mais fervents de foi, d'espérance, d'amour, de contrition, de remerciement, d'adoration, d'humilité.

c) *Après* la Sainte Communion recueille-toi le plus profondément, ne pense à rien d'autre qu'au bon Sauveur et à toi, récite les actes indiqués, entretiens avec le Seigneur et Dieu présent en toi un pieux dialogue, où tu dois lui exposer toutes tes affaires comme un enfant à son père. Lis les prières après la Sainte Communion avec une grande dévotion, lentement et attentivement, en réfléchissant au sens et à la signification des mots. Récite une prière indulgenciée. Rappelle-toi souvent pendant la journée la Sainte Communion.

Les assurances

Dans le courant de l'année dernière, M. le Dr Beck, professeur à l'Université, a donné, à Bulle, sous les auspices de la Société de chant de la Gruyère, devant un nombreux auditoire composé de membres du clergé, de magistrats, de députés, d'instituteurs, de citadins et de campagnards, une conférence très goûtée sur la question des *assurances*, toujours pleine d'actualité.

Un instituteur de Bulle a rédigé, d'après ses notes sténographiques, la relation de cette intéressante conférence. L'affluence des matières qui se rattachent de plus près à la pédagogie, a fait renvoyer jusqu'à ce jour la publication de ce compte rendu. Malgré ce retard, nous espérons que l'importante question des assurances, traitée par M. le professeur Beck avec la maîtrise qu'on lui connaît, ne manquera pas d'attirer l'attention de nos lecteurs.

L'honorable conférencier, présenté par M. Oberson, inspecteur, établit d'abord le plan de son travail, soit : 1^o les assurances sur le terrain fédéral ; 2^o les assurances sur le terrain cantonal ; 3^o l'attitude que nous devons prendre en face de ces questions. Laissons-lui maintenant la parole :

En 1902, une enquête fut entreprise en Suisse dans le but de connaître l'opinion des sociétés d'assurances. Cette enquête aboutit aux résolutions suivantes, adoptées à la réunion d'Oltén, le 30 novembre 1902, à savoir : Inviter les autorités fédérales à élaborer un projet de loi établissant que : 1^o la Confédération subventionnera, par les cantons, les sociétés d'assurance-maladie ; 2^o les cantons auront la faveur de disposer des subsides fédéraux, soit sous forme de subvention aux sociétés de secours mutuels, soit sous forme de gratuité des soins médicaux pour les indigents ; 3^o la surveillance de l'emploi des subsides est exercée par les cantons et par la Confédération.